

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Travaux de rénovation Eclairage Public bourg (APS 481110)

- Délibération n° DEL2025-02-19 –

M. Le Maire demande l'autorisation aux conseillers de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance :

- travaux de rénovation Eclairage Public bourg.

Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord.

Il donne ensuite la parole à son adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement.

M. L'Adjoint présente la proposition technique et financière du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) relative à des travaux de rénovation de l'Eclairage Public dans le bourg.

Le Sdem50 se propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à la proposition estimative transmise, le coût prévisionnel de ce projet est de 40 800,00 € HT.

Conformément au barème du Sdem50, la participation de la commune s'élèverait à 28 560,00 €.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, La proposition technique et financière du Sdem50,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** de la réalisation de la rénovation du réseau d'Eclairage Public « Le bourg » sous la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) ;
- ☞ **Article 2 :** de demander au Sdem50 que les travaux soient achevés pour la fin du dernier trimestre 2025 ;
- ☞ **Article 3 :** d'accepter de verser une participation au Sdem50 pour ces travaux d'un montant de 28 560,00 € ;
- ☞ **Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à solliciter une aide financière et à déposer un dossier auprès du Département dans le cadre des Amendes de Police ;
- ☞ **Article 5 :** d'autoriser M. Le Maire à inscrire les sommes nécessaires au Budget Commune 2025 ;
- ☞ **Article 6 :** de s'engager à rembourser les frais engagés par le Sdem50 si aucune suite n'est donnée à ce projet ;
- ☞ **Article 7 :** d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier ainsi qu'au règlement des dépenses.

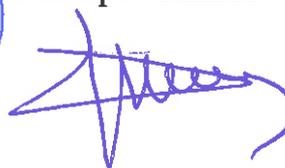
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- ☞ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- ☞ informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.